Syndicat
Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Le syndicat en quelques chiffres et ses objectifs :

- ***Date de création*** : 2014
- ***Nombre de communes membres*** : 14
- ***Taille du bassin versant de l'Arnon*** : 2 200 km^2
- ***Taille du syndicat*** : 240 km^2
- ***Objectifs principaux*** :
  - Restauration des milieux aquatiques et humides
  - Rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire
  - Lutte contre les espèces invasives envahissantes
  - Animation du territoire sur la thématique eau et milieu aquatique

Signature du contrat territorial le 15 septembre 2015 en présence de nos partenaires techniques et financiers et de nos élus

Le Contrat Territorial :

Le présent contrat territorial concrétise l'engagement des acteurs pour développer, mettre en œuvre et promouvoir des actions de restauration des écosystèmes aquatiques sur une période de 5 ans (2015-2019). Les actions du Contrat Territorial sont issues d'un travail d'études de terrain réalisées à l'échelle du bassin versant et de la concertation entre nos partenaires, les riverains et le syndicat.

Les signataires du contrat territorial Arnon Aval sont :

- Le porteur de projet : le SIAVAA
- Les partenaires financiers du syndicat :
  - L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
  - Le Conseil Régional Centre Val de Loire
  - Le Département du Cher

Le Programme d'Actions 2015-2019 :

- ***Actions sur les annexes et le lit majeur-Restauration de zones humides*** :
  - Les bras morts permettent à l'espèce repère sur l'Arnon de se reproduire : le brochet. Ambition de restaurer près de 50% des frayères recensées sur le territoire soit environ 14 000 m^2 de frayère.
- ***Actions sur le lit mineur, les berges et la ripisylve*** :
  - Au total près de 200 embâcles et arbres menaçant de tomber dans la rivière seront traités et près de 3 000 ml de berges seront replantés en espèces adaptées type saules, aulnes…
  - des abreuvoirs seront installés pour limiter la dégradation des berges par le piétinement du bétail
- ***Actions pour la lutte contre les espèces invasives*** :
  - Le traitement représente une centaine de mètres linéaires par an. Les espèces invasives recensées sur le territoire sont :
    - La Renouée du Japon
    - La Berce du Caucase : sa sève contient une toxine qui peut entraîner de graves brûlures.
    - Le ragondin
  - Animation et sensibilisation autour de la problématique

Restaurer les milieux aquatiques :

Le syndicat a conduit une étude sur son territoire en 2011 afin de pouvoir recenser et connaître les ouvrages en travers du lit de l'Arnon et ce afin de pouvoir restaurer la continuité de manière cohérente.

La commune de Saint Georges sur Arnon (36) a mené une action de rétablissement de la continuité, sous maîtrise d'œuvre du syndicat en 2013-2014.
Opération **lauréate des Trophées de l'Eau**.

Pour voir la vidéo vous pouvez flasher ce code

- ***2 seuils arasés***
- ***1 500 m de rivière ont été réouverts***
- ***1 000 m2 de frayère potentielle recrées***
- ***800 ml de boudin de coco plantés avec des hélophytes***
- ***3 pontons de pêche implantés***

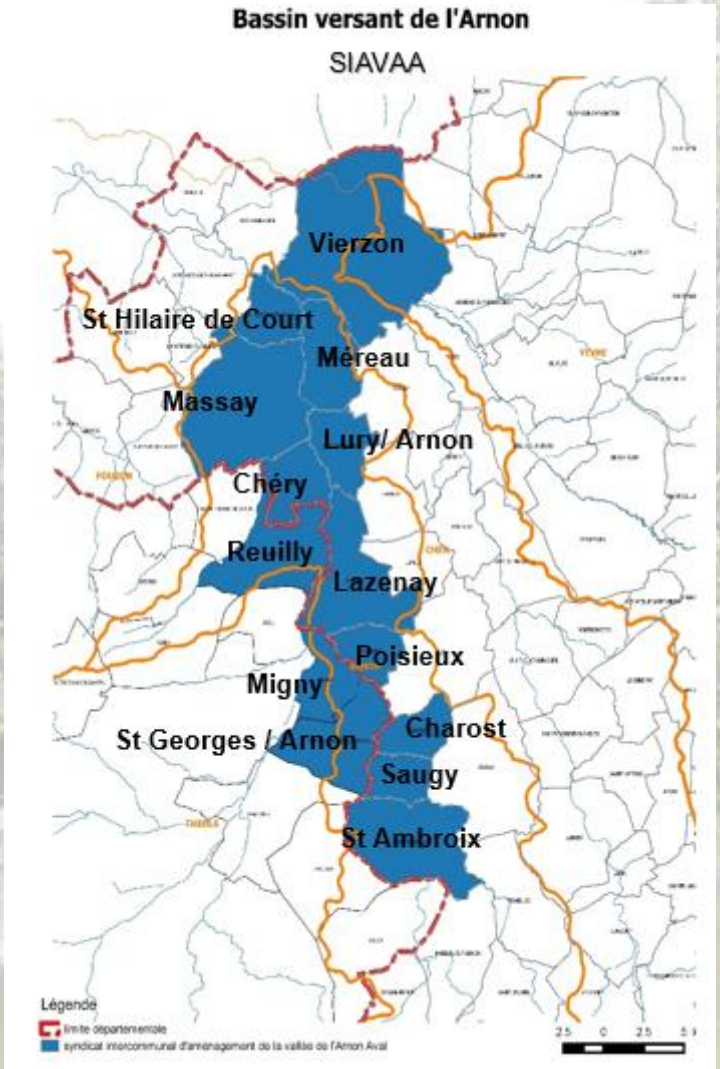

Contacts

S.I.A.V.A.A.

✆ : 02.48.51.03.62

@ : siavaa@orange.fr

25 rue de la mairie

18120 Lury-sur-Arnon

Président : M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
Chargée de mission : Mme Aimie ADELAINE
Port : 06.07.47.36.25

Actions soutenues par:

agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public du ministère chargé du développement durable

Région Centre-Val de Loire

CHER DÉPARTEMENT 18

Version janvier 2016